



Licenciement cause réelle et sérieuse

Par **wazabi74**, le **21/10/2010** à **22:42**

Bonjour,
Je suis employée à domicile, je m'occupe de l'entretien de la maison et des enfants, mon employeur m'informe qu'il souhaite me licencier car sa femme va démissionner de son travail et s'occuper elle même de la maison et des enfants. Est ce une cause réelle et sérieuse de licenciement ou est ce que je peux négocier mon départ ? Merci de votre réponse.

Par **pepelle**, le **24/10/2010** à **20:59**

Il faut une cause réelle et sérieuse pour vous licencier
Font partie des causes réelles et sérieuses
- une faute commise par l'employée de maison (suffisamment grave pour justifier la rupture du contrat)
- des difficultés financières rencontrées par l'employeur (chômage par exemple)
- le recours à l'employée de maison ne se justifie plus (par exemple vous gardiez un enfant qui va être scolarisé)
A mon avis (mais cela n'engage que moi) vous pouvez être licenciée pour la dernière raison évoquée